

CCAS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin, à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

**Etaient présents** : M.MOULIN - M.BEUZIT - Mme BOULIN - Mme FLOC'H - Mme CORNEC - M.SALMON - Mme PESTEL - Mme GALLERNE - M. PERROT - M.DUBRUNFAUT - Mme ORAIN-GROVALET

**Etaient absents excusés** : Mme EL AMAOUI - Mme REY - Mme BARTEAU - M.COSSON (pouvoir à Mme PESTEL) - Mme PASCO (pouvoir M. BEUZIT) - Mme HEMON (pouvoir Mme CORNEC)

**Participaient également à la réunion** : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Danièle BURLOT - Claudie GICQUEL

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

### **DB2023/27 DECISION MODIFICATIVE N°1 CCAS : ANNEE 2023**

Le budget primitif est un budget de prévision qui doit être voté avant le 31 mars de l'année budgétaire. Certains ajustements budgétaires sont nécessaires en cours d'année qui font l'objet de décisions modificatives.

Il est proposé une décision modificative pour laquelle le conseil d'administration du C.C.A.S. est invité à délibérer sur

- Le budget C.C.A.S. (D.M. n°1)  
(cf document annexé)

Après délibérations, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative telle que décrite en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
PLOUFRAGAN, le 23 juin 2023

Le Président du CCAS



**Rémy MOULIN**



Centre Communal d'Action Sociale